

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 13 DÉCEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 13 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 06 décembre 2018, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

|                           |                          |
|---------------------------|--------------------------|
| M. Michel MAZEYRAT        | Mme Monique FERRIER      |
| Mme Josiane HUGUET        | M. Thierry TISSERAND     |
| M. Jean-Baptiste GIRARD   | Mme Élisabeth BRUSSAT    |
| M. Didier MATRAS          | M. Florent MONEYRON      |
| M. Jean-Philippe AUSSET   | Mme Nicole BOUCHERAT     |
| Mme Aline ROCHE           | M. Bernard SAXER         |
| M. Daniel PEYNON          | M. Didier BLANC          |
| Mme Annick FORESTIER      | M. Cyrille COURTY        |
| Mme Marie-Evelyne TIZORIN | Mme Marie-France BARRIER |
| Mme Marie-France MARMY    | M. René FAVY             |
| M. Christian BOURNAT      | M. Yannick DUPOUÉ        |
| Mme Catherine MORAND      | M. Daniel DUVERT         |
| M. Guillaume FRICKER      | Mme Laurence GONINET     |
| M. Bruno BOSLOUP          |                          |

Votaient par procuration :

- M. René GODIGNON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)
- Mme Agnès LAVEST (à M. Didier MATRAS)
- Mme Monique ROUGIER (à Mme Marie-Evelyne TIZORIN)
- M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)
- Mme Sylvie ROCHE (à Mme Catherine MORAND)
- Mme Isabelle BRACALE (à M. Thierry TISSERAND)
- M. Julien THEILLIER (à M. Florent MONEYRON)
- Mme Sophie CARRÉ (à Mme Élisabeth BRUSSAT)
- M. Bernard FRASIAK (à Mme Marie-France BARRIER)

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE BASSE LIMAGNE –  
DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

## **SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE BASSE LIMAGNE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

\*\*\*\*\*

- VU le projet de modification statutaire en cours de ratification pour la prise de la compétence optionnelle « eau » ;
- VU l'adhésion des communes de Bort l'Etang, Culhat, Joze, Lempty, Moissat, Ravel et Seychalles au SIAEP Basse Limagne pour la gestion de la compétence « eau » ;
- VU l'article L5214-21 du CGCT relatif à la substitution de compétences des EPCI ;
- VU l'article L5711-1 du CGCT relatif aux dispositions applicables aux syndicats mixtes ;
- VU l'article L5211-7 du CGCT relatif à l'élection des délégués dans les syndicats de communes ;
- VU les statuts du Syndicat mixte Basse Limagne

Monsieur le Président explique aux délégués que suite à la modification statutaire en date du 27/09/2018 en cours de ratification par les communes membres, la CCEDA sera compétente en matière d'eau potable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les communes de Bort l'Etang, Culhat, Joze, Lempty, Moissat, Ravel et Seychalles adhèrent actuellement au SIAEP Basse Limagne pour la gestion de la compétence « eau ».

L'article L5214-21 du CGCT dispose que quand des communes membres d'un EPCI adhère à un syndicat de communes dont le périmètre regroupe des communes extérieures à la communauté de communes, et que lorsque l'EPCI devient compétent, la communauté de communes est substituée de plein droit pour la compétence qu'elle exerce aux communes qui sont membres du syndicat en charge de la gestion de la compétence. Cette substitution de modifie pas les attributions du syndicat de communes mais celui-ci devient syndicat mixte au sens de l'article L5711-1 du CGCT.

Par conséquent pour la gestion de la compétence « eau », Monsieur le Président propose :

- L'adhésion de la CCEDA au SIAEP Basse Limagne au titre de la substitution de compétences;
- De désigner les représentants au titre de la représentation / substitution de la CCEDA au SIAEP Basse Limagne comme suit :

| COMMUNES     | DELEGUES   |
|--------------|--|
| BORT L'ETANG | Titulaires :<br>Norbert AMRANI<br>Guillaume CHAZAL<br>Suppléants :<br>Franck GIRARDOT<br>Frédéric FOURNIER             |
| CULHAT       | Titulaires :<br>Dominique CHAMPAGNOL<br>Dominique ESTIVAL<br>Suppléants :<br>Pierre MONTBRISON<br>Jean-Philippe AUSSET |
| JOZE         | Titulaires :<br>Alain BOUCHERAS<br>Jean Marie EBELY<br>Suppléants :<br>Jean-Luc NICOLAY<br>Philippe BLATEYRON          |
| LEMPY        | Titulaires :<br>Philippe BEAL<br>Richard FOURNIER<br>Suppléants :<br>Déolinda BOILON<br>Marie-Evelyne TIZORIN          |
| MOISSAT      | Titulaires :<br>Franck DUCHER<br>Pierre MIGLIARA<br>Suppléants :<br>Alexandre DEVAUX<br>Thierry TISSERAND              |
| RAVEL        | Titulaires :<br>Joseph MARTINEZ<br>André PEYRACHE<br>Suppléants :<br>Eric GOUTEFANGHEAT<br>Eric NERON                  |
| SEYCHALLES   | Titulaires :<br>Eric JOUANDEL<br>Yannick DUPOUÉ<br>Suppléants :<br>Jean Pierre FLORET<br>Johann BARDYN                 |

AR PREFECTURE

063-246301097-20181213-20181213\_06-DE  
Reçu le 21/12/2018

CCEDA  
CC 13/12/2018  
(06)

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE les propositions de Monsieur le Président, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 21 décembre 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.